



RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE L'ÉTAT- ANAC COTE D'IVOIRE



1. INTRODUCTION

- ❑ La sécurité est la priorité absolue de l'aviation.
- ❑ Le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) encourage la mise en place d'un système national de supervision de la sécurité, une approche fondée sur les risques.
- ❑ Le plan a pour mission de renforcer en permanence la performance de sécurité de l'aviation .



Objectif 1 : parvenir à une réduction continue des risques de sécurité opérationnelle



Objectif 2 : appelle les Etats à renforcer leurs capacités de supervision de la sécurité



Objectif 3 : appelle les Etats à mettre en œuvre des Programmes Nationaux de Sécurité (PNS) efficaces



Objectif 4 : demande aux Etats d'intensifier la collaboration au niveau régional afin de renforcer la sécurité

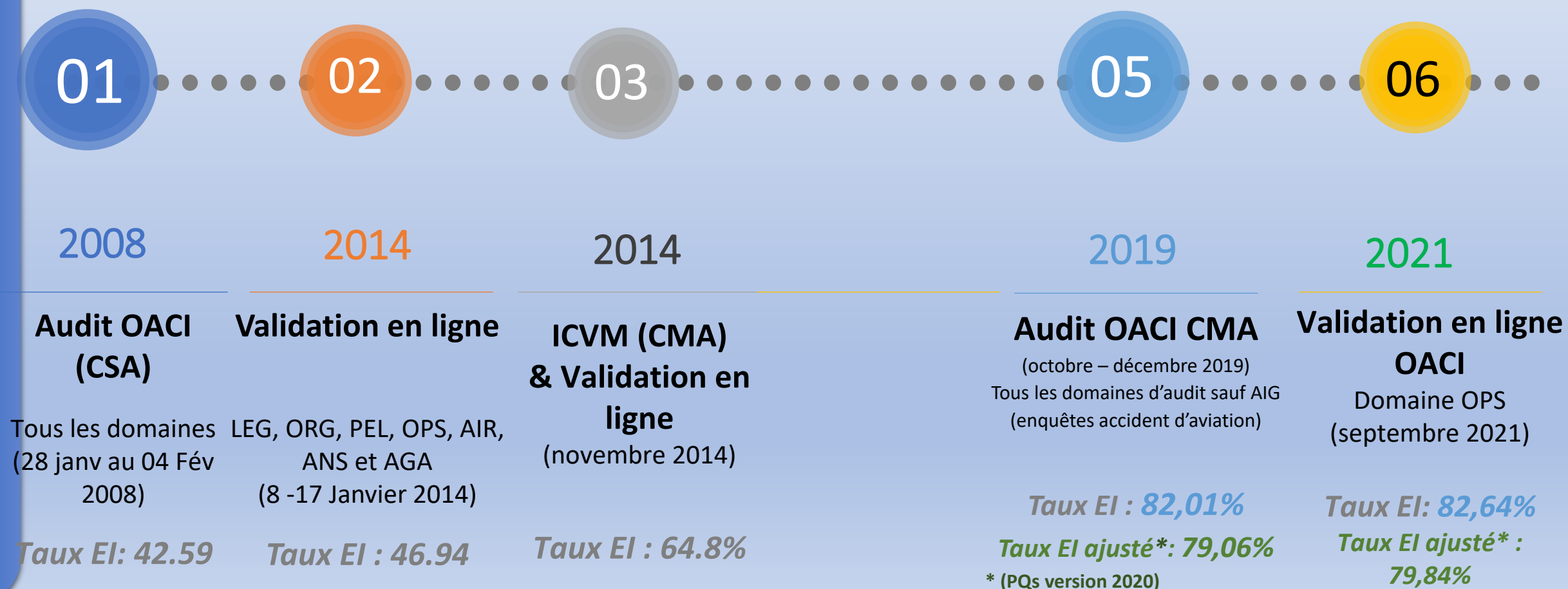


Objectif 5 : demande aux Etats d'intensifier la collaboration au niveau régional afin de renforcer la sécurité



Objectif 6 : centré sur la nécessité de s'assurer que l'infrastructure appropriée est disponible pour appuyer la sécurité des activités

Performances en matière de sécurité de l'aviation civile



2. RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE DE LA SÉCURITÉ



I Stratégique et organisationnel

Promotion de la sécurité par des actions de :

Sensibilisation des Autorités,

Ce qui a permis une renforcement de la base législative (adoption nouveau code de l'Aviation Civile, prises de nouveaux décrets)



**Sensibilisation et formation des acteurs
du système national d'aviation civile**
pour une implication réelle et efficace.



2. RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SURVEILLANCE DE LA SECURITE

I Stratégique et organisationnel



- Collaboration permanente avec le Bureau Régional de l'OACI, l'UEMOA,



- Mise en place d'une démarche Qualité (Certifiée ISO 9001 V 2015)
- Mise en place d'un Plan Stratégique de développement 2019-2023



- Création d'une Direction de la Sécurité et du Suivi de la Conformité



- Création d'un Bureau Formation et Qualification du Personnel



- Mise en place d'une Commission qualification et nomination des inspecteurs



- Mise en place d'un Comité de Réglementation de la Sécurité et de la Sûreté Aérienne



- Mise en place d'une commission sanction

2. RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SURVEILLANCE DE LA SECURITE

2

Règlementaire



- Mise à jour continue de la Règlementation

3

Gestion de la
sécurité



- Déploiement du Programme National de Sécurité



Cote d'Ivoire is at level 3.



- Manuel de résolution des problèmes de sécurité



ENSEMBLE BATISSONS UNE AVIATION CIVILE DE REFERENCE

MERCI

